



INFORMATIONS



de la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION

Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

74697

N° 38

23 août 1955

REPRODUCTION SOUHAITEE.

Les automotrices nouvelles de la S.N.C.B.

La SNCB vient de mettre en service au Littoral les premières des 79 automotrices 120 km/h qu'elle a étudiées dans ses propres services et fait construire par l'industrie nationale.

Ces automotrices, composées de deux voitures, offrent 46 places en 2e classe, dont 28 places assises, et 193 places en 3e classe, dont 143 places assises. Elles comprennent un compartiment fourgon et une cuisine ainsi qu'une cabine de conduite à chaque extrémité.

Elles sont équipées de 4 moteurs de 250 CV à suspension par le nez, montés à raison de 1 par bogie.

Les automotrices sont accouplables entre elles et sont pourvues de soufflets et passerelles d'intercirculation accessibles aux voyageurs.

Contrairement aux automotrices actuelles qui ne pouvaient desservir que des gares munies de quais surélevés, les automotrices nouvelles peuvent desservir aussi bien les gares à quais bas que les gares à quais surélevés.

Un soin particulier a été apporté à l'amélioration du confort des voyageurs : augmentation des dimensions des compartiments, amélioration des qualités de roulement des véhicules, amélioration de l'insonorisation des compartiments, amélioration des sièges de 2de classe, rembourrage des sièges de 3e classe, éclairage des marchepieds la nuit.

Pour l'éclairage des compartiments, il est fait usage de tubes fluorescents alimentés en courant continu.

Quant au chauffage, il est réalisé par des radiateurs électriques placés sous les baies.

Malgré les perfectionnements apportés dans la construction des automotrices, leur tare a pu être réduite de 10 %, soit 9 tonnes, par rapport à celle des automotrices construites en 1950 et 1953.

Outre les 79 automotrices 120 km/h, la SNCB mettra en service dans le courant de 1956, 22 automotrices 120 km/h du même type, mais avec caisse en acier inoxydable, et 38 automotrices 140 km/h de type analogue, mais comportant plus de places de 2de classe.